



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2019, un avis de motion a été donné concernant le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 2019-595 pour la citation du Domaine des Pauvres

L'objet de ce Règlement cite comme immeubles patrimoniaux les immeubles constitués des lots 3 056 295, 4 712 491, 6 275 945, 6 275 946 et 6 275 947 ainsi que d'une partie du lot 3 056 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Une séance de consultation publique de Conseil local du patrimoine se tiendra le 11 septembre 2019, à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant le projet de Règlement.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 8 août 2019.

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca